

CONDITIONS DEFINITIVES



DEPARTEMENT DE L'EURE

Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*) de 400.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un mois à compter de la date d'émission

SUCHE No : 3

TRANCHE No : 1

Emprunt obligataire de 15.000.000 d'euros

Portant intérêt au taux de 1,75% l'an

Et venant à échéance le 15 janvier 2029

Prix d'Emission 100% du Montant Nominal de la Tranche

BAYERISCHE LANDESBANK

En date du 18 décembre 2014

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 20 novembre 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 14-611 en date du 20 novembre 2014) et le supplément au prospectus de base en date du 09 décembre 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 14-635 en date du 09 décembre 2014) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 400.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**") pour les besoins de la Directive 2003/71/CE telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE (la "**Directive Prospectus**"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives constituent ensemble un Prospectus au sens de la Directive Prospectus. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le supplément au Prospectus de Base sont disponibles (a) sur le site internet de l'Emetteur (www.eure-en-ligne.fr) et (b) disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de tout Agent Payeur.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	Emetteur :	Département de l'Eure
2	(i) Souche N : (ii) Tranche N :	3 1
3	Devise(s) Prévues(s) :	Euros (« € »)
4	Montant Nominal Total : (i) Souche : (ii) Tranche :	15.000.000 € 15.000.000 €
5	Prix d'émission :	100% du Montant Nominal Total
6	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
7	(i) Date d'émission : (ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	22 décembre 2014 Date d'émission
8	Date d'Echéance :	15 janvier 2029
9	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1,75% par an
10	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
12	Options de Remboursement :	Non Applicable
13	(i) Rang : (ii) Date d'autorisation de l'émission :	Senior Délibération N°2013-S12-1 du 09 décembre 2013 du Conseil Général de l'Eure portant budget primitif pour l'année 2014 fixant une enveloppe annuelle pour les emprunts, telle que modifiée par la délibération N°2014-S02-2 en date du 03 février 2014 et la délibération N°2014-S10-2 en date du 20 octobre 2014
14	Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	1,75 % par an payable annuellement
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	15 janvier de chaque année et pour la première fois le 15 janvier 2016, pour la période allant du 22 décembre 2014 (inclus) jusqu'au 15 janvier 2016 (exclu) (le "Premier Coupon Long")
	(iii) Montant (s) de Coupon Fixe :	1.750€ pour 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée après Premier Coupon Long
	(iv) Montant de (s) Coupon Brisé :	Pour le Premier Coupon Long : 1.865,07€ pour 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée
	(v) Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :	Base Exact/Exact-ICMA
	(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :	15 janvier pour chaque année et pour la première fois le 15 janvier 2016

16	Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable
17	Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
19	Option de Remboursement au gré des Titulaires :	Non Applicable
20	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	Valeur Nominale Indiquée
21	Montant de Versement Echelonné :	Non Applicable
22	Montant de Remboursement Anticipé :	Valeur Nominale Indiquée
	(i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 9) :	
	(ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 6(f)) :	Non
	(iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(f)) :	Non applicable
23	Rachat (Article 6(g))	Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24	Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(i) Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii) Etablissement Mandataire :	Non Applicable
	(iii) Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
	(iv) Exemption TEFRA applicable :	Non Applicable
25	Place(s) Financière(s) (Article 7(h)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :	Article 7(h) s'applique
26 des	Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
27	Masse (Article 11) :	Les nom et coordonnées du Représentant de la Masse sont : BNP Paribas Securities Services Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France

Rémunération : le Représentant de la Masse percevra une rémunération annuelle de 600 Euros HT

PLACEMENT

- | | | |
|-----------|--|---|
| 28 | (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement : | Non Applicable |
| | (ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : | Non Applicable |
| | (iii) Commission de l'Agent Placeur : | Non renseigné |
| | (iv) Date du contrat de prise ferme | Non Applicable |
| 29 | Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur : | Bayerische Landesbank
Brienner Strasse 18
80333 Munich
République Fédérale d'Allemagne |
| 30 | Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique : | Réglementation S Compliance Category 1; Règles TEFRA Non Applicable |

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises sous le programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 400.000.000 d'euros du Département de l'Eure.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Jean Louis DESTANS
Président du Conseil général de l'Eure
Dûment autorisé



PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Non Applicable
- (ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation : Non Applicable

2. NOTATIONS

Notations : Les Titres ne sont pas notés

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

« A l'exception des éléments fournis dans le chapitre « Informations Générales », à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif. »

4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement : 1,75% l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN : FR0012403905

(ii) Code commun : 115828339

(iii) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

(v) Livraison : Livraison contre paiement

(vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est : Non Applicable

(vii) Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont : Non Applicable